

Retraites : Silence, on détourne !

Jean-Marie Harribey

Le Grain de sable, Courriel d'information d'ATTAC, n° 428, 13 juin 2003

Le débat intellectuel sur la question des retraites se tend au fur et à mesure que la confrontation sociale en fait apparaître les enjeux véritables. L'article d'Elie Cohen [« Pour une retraite "durable" », *Libération*, 26 mai 2003] est astucieux à plus d'un titre : il rassemble beaucoup des thèmes que les opposants à la réforme Fillon abordent ; il répète certaines choses qui sont justes et qui ne sont contestées par personne, tout en affirmant que les opposants à la réforme Fillon les nient, c'est-à-dire il leur reproche de ne pas dire ce qu'ils disent ; enfin, il énonce des contre-vérités en les imputant aux contestataires, c'est-à-dire il leur reproche de dire ce qu'ils ne disent pas.

L'argument principal d'E. Cohen est celui qui est repris constamment depuis que le mouvement social a imposé l'idée selon laquelle le financement des retraites était une question de répartition de la valeur ajoutée. Notre auteur s'emporte contre René Passet qui avait à son tour une nouvelle fois développé cette idée dans une tribune précédente [« Retraites ; sauvetage ou racket ? », *Libération*, 21 mai 2003]. Quel est l'argument ? L'amélioration de la productivité du travail, principal fondement de l'accroissement de la valeur ajoutée, ne sert à rien pour résoudre notre problème de vieillissement démographique ! Si c'est vrai, on se demande pourquoi E. Cohen chicane R. Passet au sujet d'un taux de croissance de 2,1% par an. Sans doute est-il plus raisonnable de tabler sur une croissance plus modérée, suivant en cela l'hypothèse du Conseil d'orientation des retraites (plus près de 1,5% que de 2%). Mais, dans la logique d'E. Cohen, l'essentiel ne devrait pas être là puisque si, quel que soit le taux, cela ne servait à rien, inutile d'en parler.

En revanche, il convient de discuter pour savoir si nous avons raison de bâtir une argumentation sur l'amélioration future de la productivité pour assurer le financement des retraites ou si au contraire les gains de productivité sont « neutres » comme le disent aujourd'hui beaucoup d'experts favorables à la réforme Fillon : ainsi, E. Cohen affirme-t-il péremptoirement que « ce bénéfice [de la productivité] disparaît si la pension est indexée sur les revenus moyens d'activité ». La réponse à cette question n'est pas simple car elle suppose de mettre au jour les hypothèses implicites qui conduisent les économistes libéraux à avancer l'idée de « neutralité ».

L'augmentation de la proportion d'inactifs par rapport aux actifs provoque obligatoirement une modification de la répartition interne à la masse salariale entre salaires versés aux actifs et retraites, et cela quels que soient les gains de productivité. Mais, pour une répartition de la valeur ajoutée inchangée entre masse salariale et profits (par exemple autour de 60/40%), cette modification *relative* interne à la masse salariale n'aboutit à une amputation *absolue* du pouvoir d'achat des salariés et des retraités que si les gains de productivité sont insuffisants pour couvrir l'augmentation du ratio de dépendance économique des inactifs vis-à-vis des actifs. Dans le cas où la croissance serait de 1,75% par an en moyenne, la production doublerait en 40 ans, les salariés et les retraités ne bénéficieraient pas d'un gain individuel de 100% mais d'environ 75% si la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée était stabilisée. Dans le cas presque extrême où la croissance ne serait que de 1% par an en moyenne pendant 40 ans, conduisant à une augmentation du produit de près de 50%, l'augmentation du salaire moyen et de la retraite moyenne serait tout de même de 31% si la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée était stabilisée. On devine sans peine l'amélioration du niveau de vie qui serait possible pour le plus grand nombre si la répartition de la valeur ajoutée entre masse salariale et profits s'infléchissait en faveur de la première. La conclusion à en tirer est que l'affirmation libérale de la neutralité est piégée. Elle tend à laisser croire à une neutralité absolue des gains de productivité vis-à-vis du niveau accordé à la masse salariale et à celui du financement de la protection sociale, alors qu'il

ne s'agit que d'une neutralité relativement à la répartition interne à la masse salariale, une fois fixé le niveau de cette masse.

Pourquoi alors le gouvernement, le patronat et leurs économistes insistent-ils tant sur la nécessité d'augmenter la durée de cotisations qui aura pour principale conséquence de diminuer le niveau des pensions ? Parce qu'ils font le choix politique de confisquer au bénéfice des propriétaires du capital la plupart des gains de productivité futurs. Ainsi, il n'y aurait effectivement pas « d'alternative possible » pour les retraites, les salariés en nombre stable et les retraités plus nombreux devant se partager une masse salariale perpétuellement constante en volume ou, au mieux, croissant moins vite que la valeur ajoutée totale. L'astuce libérale est de transformer le conflit entre travail et capital en un conflit entre générations.

Quel est le principe qui inspire toutes les propositions en provenance du mouvement social ? L'exigence minimale est d'augmenter la masse salariale au rythme de la productivité, ce qui aura pour effet de stabiliser la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée alors qu'elle a baissé de près de dix points en vingt ans. Un objectif plus ambitieux commanderait d'inverser cette tendance, soit en augmentant les salaires un peu plus vite que la productivité, soit en augmentant le taux de cotisations dites patronales, soit en élargissant l'assiette des cotisations à toute la valeur ajoutée. Bien que différentes par leur mise en application, toutes ces modalités se rejoignent pour imposer un peu de rigueur aux profits, une fois n'est pas coutume. Le Conseil d'orientation des retraites a estimé la hausse nécessaire des cotisations à 0,375 point par an au cours des quatre prochaines décennies, ce qui est largement faisable, même dans le cas où la croissance de la valeur ajoutée serait modérée.

L'emportement d'E. Cohen contre la taxation des profits est bâti sur un contresens énorme. Il fustige cette proposition au motif que sa base serait trop étroite pour assurer un financement suffisant : il n'y aurait que l'équivalent de 1% du PIB qui pourrait servir d'une telle base. Or, en 2000, globalement, l'excédent brut d'exploitation (y compris le revenu mixte des travailleurs indépendants) représentait 33,6% du PIB, la formation brute de capital 20,5% dont 14% de consommation de capital fixe. Si l'on ne retient que les sociétés non financières, l'excédent brut d'exploitation était de 32,6% du PIB, la formation brute de capital de 19,3% dont 14,7% de consommation de capital fixe.¹ On voit que la marge d'action possible sur les profits distribués aux propriétaires du capital et aux créanciers ou bien non affectés à l'investissement productif est d'environ 13% du PIB. Du PIB réel et non pas de la bulle financière purement fictive sur laquelle il ne faut compter ni pour payer les retraites ni pour servir d'assiette à une taxe. François Chérèque se trompe quand il récusé toute contribution du capital au motif qu'il n'y aurait pas de « recettes pérennes, susceptibles de garantir les régimes par répartition » (*Libération*, 2 juin 2003) car il confond la valeur ajoutée et la fiction boursière sur laquelle personne ne mise sauf précisément les chantres de la capitalisation.

Et E. Cohen fait assaut de pédagogie pour nous expliquer que l'équation est simple : il faut combiner « augmentation des taux et de la durée de cotisations, érosion des pensions ». Pour oublier aussitôt la première variable, à savoir le taux de cotisation, au prétexte que « la voie de l'alourdissement des prélèvements obligatoires est bannie ». Le dogme libéral, indéboulonnable, comme principe premier de la réforme des retraites ! Lorsque les retraites par capitalisation auront progressivement laminé celles par répartition, les primes versées aux fonds de pension et compagnies d'assurances privées ne seront pas comptabilisées dans les prélèvements obligatoires mais seront devenues de fait obligatoires. Le prélèvement sur la richesse produite sera donc identique à celui opéré antérieurement par la Sécurité sociale pour un même niveau de protection.

A n'en pas douter, nous avons affaire à un débat politique, au sens premier du terme : faut-il accepter qu'à travers la réforme Fillon le détournement de la richesse produite à l'avantage du capital se perpétue ou bien la collectivité peut-elle répartir équitablement le fruit du travail

¹ . Ces chiffres sont tirés de J.P. Piriou, *La comptabilité nationale*, Paris, La Découverte, 2001, 11^e éd.

humain ? Les arguments d'autorité qui ont fait naguère le lit de la pensée unique n'empêcheront plus désormais que les termes du débat soient ainsi posés.